



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE FORT-MAHON-PLAGE

Table récapitulative  
Séance du 29 septembre 2023

Légalement convoqué le 21 septembre 2023, le Conseil Municipal s'est réuni le 29 septembre 2023 à dix-sept heures, salle du conseil municipal, sous la présidence de M. Alain BAILLET, Maire.

Le Conseil Municipal a examiné les projets de délibérations suivants:

Numéro	Objet	Décision du Conseil Municipal
2023.61	Délibération relative à l'octroi d'une gratification pour un stagiaire de l'enseignement	15 voix pour - adoptée à l'unanimité
2023.62	Budget base nautique - Décision Modificative n°1 (DM1)	15 voix pour - adoptée à l'unanimité
2023.63	Délibération relative à la taxe d'habitation, majoration de la cotisation due au titre des logements meublés non affectés à l'habitation principale	adoptée à 14 voix pour et 1 voix contre
2023.64	Vente d'un véhicule d'occasion: tracteur Valtra 131H et remorque agricole La Littorale en l'état	15 voix pour - adoptée à l'unanimité

La séance est levée le 29 septembre 2023 à 18h25.

Diffusion:

- panneaux d'affichages municipaux
- Site internet de la Ville [www.fort-mahon-plage.com](http://www.fort-mahon-plage.com) (rubrique: la Mairie > Affichage municipal > Conseil Municipal)

Conformément aux dispositions de l'ordonnance n°2021-1310 et au Décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021; toute personne peut obtenir une copie de ces délibérations en Mairie, aux heures habituelles d'ouverture.